

a) Les termes génériques

Par terme générique, on entend un terme qui convient à toute une catégorie ou à un genre, et non à un individu en particulier. Ce terme peut désigner à la fois les hommes et les femmes.

Le ministre donnera une conférence de presse à laquelle sont conviés les journalistes.

Il peut également s'agir d'un collectif :

- le personnel
- la clientèle
- la direction
- la communauté
- la main-d'œuvre

N.B. Il faut éviter l'emploi de titres génériques formés avec le mot homme.

- gens de loi et non hommes de loi
- gens d'affaires et non hommes d'affaires
- droits de la personne et non droits de l'homme

b) Les tournures neutres

Par tournure neutre, on entend une formule impersonnelle ou une tournure de phrase comportant un verbe à l'infinitif ou un nom :

Quiconque demande...
au lieu de
Tout employé ou toute employée qui demande...

Avez-vous la citoyenneté canadienne?
au lieu de
Êtes-vous citoyen canadien ou citoyenne canadienne?

On peut, selon le contexte, utiliser les pronoms impersonnels « il » ou « on » au lieu des pronoms personnels :

Il est fortement conseillé d'obtenir l'autorisation du personnel compétent.
On remplira le formulaire d'évaluation à la fin de l'atelier.

Les formulations impersonnelles sont particulièrement utiles dans les formulaires et les descriptions de poste, ainsi que dans les textes administratifs en général.